

DÉCLARATION DE L'Assemblée Générale Du SNUDI FO 78 - 26 SEPTEMBRE 2017

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO des Yvelines s'est réunie le 26 septembre 2017 à Carrières sous Poissy et a échangé sur la situation en cette rentrée.

Nous avons pris connaissance du contenu des ordonnances Macron destructrices du Code du Travail. Elles aggravent la loi El Khomri dont nous continuons à demander le retrait. C'est la remise en cause du rôle et de la place des organisations syndicales, l'aggravation de la mise en place de l'inversion de la hiérarchie des normes, et la facilitation des licenciements.

Pour l'Assemblée Générale, c'est la même logique dans le privé et dans le public : détruire les droits collectifs inscrits dans le code du travail et dans le statut général de la Fonction publique d'État.

La Commission Exécutive Confédérale considère que les ordonnances sont « *une régression sociale inacceptable* », c'est pour cela que « *dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre* ».

Avec son Union Départementale Force Ouvrière des Yvelines, ainsi que sa Fédération FNEC – FP- FO, l'AG du SNUDI FO des Yvelines demande le retrait de ces ordonnances. C'est pourquoi, avec toute l'Union Régionale Ile-de-France, nous avons participé aux mobilisations significatives du 12 et 21 septembre pour exiger le retrait des ordonnances.

Nous continuerons à le faire, sans exclure aucun moyen à notre disposition pour faire entendre nos positions.

Nous avons pris connaissance des annonces gouvernementales telle que la hausse de la CSG de 1,7 point, ce qui équivaut à 200€ de moins/an pour un PE échelon 6. Dans la Fonction Publique, la suppression de contrats aidés, le rétablissement de la journée de carence, le gel de la valeur du point d'indice, la perspective de 120 000 suppressions d'emplois sont des mesures totalement inacceptables.

FO Fonction publique avec les fédérations CFDT, CFTC, CGT, FA, FSU, UNSA, Solidaires, CGC appellent à la grève et à la manifestation le 10 octobre pour « *une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agents d'exercer leurs missions de services publics* ».

L'AG rappelle ses revendications :

- Défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers,
- Augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations
- Arrêt des suppressions de postes et titularisation des non-titulaires et des contrats-aidés
- Non au jour de carence
- Amélioration des carrières
- Préservation du Code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Retraits des ordonnances

- L'Assemblée Générale donne mandat aux instances du SNUDI FO 78 pour préparer la grève du 10 octobre, aider à construire le rapport de force et préciser les modalités d'action dans les semaines à venir pour faire reculer ce gouvernement.
- L'Assemblée Générale donne mandat aux instances du SNUDI FO 78 pour élaborer les interventions syndicales sur les contrats aidés, les rythmes scolaires, le PPMS, l'évaluation, les PDMQDC en CP dédoublés...

Nous invitons tous les personnels à participer aux RIS du SNUDI FO.